Image not found or type unknown

Renseignement sur une curatelle renforcée

Par **ninine 370**, le **29/04/2015** à **11:53**

Bonjour: nous avons ma sœur et moi un frère(handicapé)de 70 ans sous curatelle renforcée, gérée par une société spécialisée nommée par le juge des tutelles.
1)question: Avons nous(les 2 sœurs) le droit de demander les comptes de gestion de fin d'année de notre frère à cette société ou au juge des tutelles.

2) question: Notre frère (illettré) voudrais faire un testament pour léguer son patrimoine (maison, terrain, meuble etc.....)qu'a une de ses sœurs qui s'occupe de lui;comment doit-il si prendre?

Si quelqu'un peut me renseigner, merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés